

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 MAI 2023	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Commission Nationale ANS	5
3.	Résultats	5
4.	Événements	5
5.	UCI/UEC	7
6.	CNOSF	7
7.	COJO	7
8.	Activité fédérale	8
9.	Point RH	9
10.	Point numérique.....	10
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE	10
1.	Président de la LNC	10
2.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	12
3.	Directeur technique national.....	16
V.	COMMISSIONS	17
1.	Piste	17
2.	Cyclo-cross	19
3.	Loisir	20
4.	Route	21
VI.	POINT FINANCIER.....	24
VII.	POINT PARIS 2024	26
VIII.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	26
IX.	ÉPREUVES OFFICIELLES	27
X.	QUESTIONS DIVERSES	29

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif. Il rappelle que cette séance sera suivie du Conseil Fédéral (16 et 17 juin) et remercie tous les participants de leur disponibilité.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 MAI 2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 11 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 105 495 au 31 mai 2023, soit 1 651 licenciés de moins qu'au 31 mai 2022 (-1,54 %).

La situation territoriale demeure relativement hétérogène. Ainsi, tous les Comités Régionaux ultramarins et quatre comités métropolitains sont en positif, tandis que trois comités accusent une certaine baisse de leurs licenciés (Centre-Val de Loire : -5,48 % ; l'Occitanie : -4,58 % ; la région Sud : -5,12 %).

La FFC compte 12 927 licenciées versus 12 435 au 31 mai 2022, soit une progression de 492 licenciées (+3,9 %). Les femmes représentent au total 12,25 % des licenciés fédéraux. Leur progression se répartit comme suit :

- Compétition : +165 licenciées ;
- Jeunesse : +81 licenciées ;
- Sport : +102 licenciées ;
- Staff : +145 licenciées ;
- Staff Pro : -1 licenciée.

En ce qui concerne les disciplines, les données sont les suivantes :

- activités dites traditionnelles : -0,20 %. À noter que malgré un contexte difficile, la Route se stabilise (-0,24 %) ;
- VTT : -3 %. Le VTT Cross-Country accuse un recul de 5,39 % ;
- BMX : -4,40 %. Le BMX Race affiche une baisse de 5,54 %.

S'agissant des blocs de licences, les éléments sont détaillés comme suit :

- Compétition : +1,54 % ;
- Jeunesse : -3,05 %. Seule la catégorie U17 est en progression.
- Sport : -5,12 %. La FFC rencontre des difficultés évidentes pour capter ce public ;

- Staff : -0,02 %. L'effectif demeure très stable ;
- Staff Pro : -6,27 %.

La Fédération compte 96 arbitres (dont la seule activité est l'arbitrage) de moins que la saison précédente, mais il convient de souligner que de plus en plus d'arbitres ont une double activité.

Fabien RAFFOUX explique avoir travaillé sur un nouveau modèle de statistiques basé sur toutes les lignes de licence et non plus uniquement sur la première ligne de licence — pour rappel, chaque ligne comprend une catégorie et une discipline. Ce modèle permettra de prendre en compte l'intégralité des catégories, et ainsi d'évaluer les tendances de fond sur les pratiques, d'analyser les courbes d'évolution des disciplines plus finement et de mesurer la densité d'activité par secteur. À titre d'exemple, il est possible de constater que le VTT et le BMX sont en progression chez les jeunes, à l'inverse de la Route qui connaît une tendance baissière. Enfin, lors de l'analyse de l'évolution par âge et par saison, cet outil laisse apparaître que la catégorie Sport accuse la plus forte régression depuis 2015, certainement en raison du vieillissement des licenciés et de leur non-renouvellement. En conséquence, les effets de l'acquisition des nouveaux licenciés effectuée entre 2014 et 2015 ne seront plus visibles dans sept ou huit ans.

Le Président souligne l'intérêt de ces différents outils et ajoute qu'il serait intéressant d'appréhender la situation exacte de l'année 2015, car les activités sont plus importantes aujourd'hui en raison notamment d'un nombre plus élevé de cycloportives.

Gilles DA COSTA revient sur les propos de Yannick POUHEY concernant les disparités territoriales, et indique qu'il est nécessaire d'avoir un regard plus précis sur les Comités Régionaux afin de leur apporter un éclairage sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Aussi conviendrait-il de définir les comités ayant une trajectoire baissière et de les contacter afin de trouver des solutions.

Le Président souscrit à cette proposition qu'il juge pertinente.

Yannick POUHEY signale que la FFC peine de plus en plus à trouver des jurys pour les épreuves fédérales et internationales et qu'elle a dû faire appel à l'UCI pour obtenir des dérogations afin de modifier des qualifications d'arbitres. Cette situation complexe est en grande partie corrélée à la richesse du calendrier français.

Patrick CLUZAUD évoque la licence individuelle qui connaît une progression de 21 %. Or, ladite licence ne permet pas de s'engager individuellement. De fait, il conviendrait de mener une réflexion concernant la réglementation afin de la rendre plus attractive.

Yannick POUHEY note qu'il importe de définir en premier lieu si les clubs affiliés constituent toujours la matrice fédérale ou si ce schéma doit évoluer de manière plus libérale, et par conséquent, plus individuelle.

Patrick CLUZAUD estime qu'il est essentiel de maintenir des activités avec les clubs, mais que la FFC doit s'occuper du développement des licences individuelles.

Le Président confirme qu'il est nécessaire d'ouvrir la réflexion sur ce sujet. Pour rappel, au sein de la Fédération Française du Triathlon, l'événement crée la licence (un titre

temporaire pour une compétition peut se transformer en licence). Il propose d'étudier ces différents modèles afin de nourrir l'analyse fédérale.

Gilles DA COSTA observe qu'il serait pertinent de mener une réflexion sur la mise en place de deux offres distinctes (individuelle et club) pour la saison 2025.

Le Président abonde dans ce sens.

2. Commission Nationale ANS

Yannick POUHEY propose de nommer Magali DRÉAN, membre du Conseil Fédéral élue lors de la dernière Assemblée générale qui s'est tenue à Albi, au sein de la Commission Nationale ANS.

Le Président met aux voix la proposition de Yannick POUHEY visant à nommer Magali DRÉAN en tant que membre de la Commission Nationale ANS.

La nomination de Magali DRÉAN en tant que membre de la Commission Nationale ANS est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

3. Résultats

Le Président déclare que les débuts en Coupe du Monde du BMX Race masculin et en Coupe du Monde VTT féminin et masculin ont été particulièrement positifs.

Il souligne également l'excellente performance d'Anthony JEANJEAN et de Laury PÉREZ en BMX Freestyle au Fise de Montpellier ; celle de Thibaud PINOT, d'Aurélien PARET-PEINTRE et de Bruno ARMIRAIL lors du Giro, ainsi que celle de Romain GRÉGOIRE (Quatre jours de Dunkerque) et de Lenny MARTINEZ (Sommet du Ventoux).

Éric JACOTÉ tient à signaler l'engouement des pratiquants pour les Coupes France de VTT qui se sont tenues à Lons le Saunier et à Valberg, et pour les Championnats d'Europe VTT marathon de Laissac où le nombre de pilotes était très élevé. Ces fortes participations donnent à voir l'intérêt que porte le public à ces événements sportifs.

Le Président ajoute qu'une activité dense est un levier essentiel pour accroître le nombre de licenciés.

4. Événements

Le Président relate sa présence et celle de Marc TILLY au Championnat de France des Comités d'Outre-Mer qui a eu lieu en Nouvelle-Calédonie et qui incluait également le premier Championnat Féminin. L'organisation de ces événements était de grande qualité et leur médiatisation particulièrement soignée (direct intégral retransmis à la télévision grâce à sept motos image, un drone, un hélicoptère relai et trois caméras fixes).

Il adresse tous ses remerciements à Tommy VANOUDENDYCKE pour son implication et son travail.

Le Championnat de France de Polo Vélo qui s'est tenu à Guéret s'est parfaitement déroulé.

S'agissant du calendrier 2024 et des possibles restrictions pendant l'été 2024 en raison de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, le COJO et la DIGES ont assuré qu'aucune restriction n'affecterait le sport et que seules les grandes manifestations culturelles (à l'instar des festivals) seraient impactées, car elles mobilisent énormément les forces de l'ordre. Eu égard à l'exposition particulière des disciplines fédérales, et notamment de la Route, la FFC a rédigé un courrier à l'attention de toutes les préfectures exprimant sa préoccupation sur ce sujet et sa demande d'informations concernant un éventuel cadre restrictif. Il importe que la FFC soit extrêmement vigilante sur le terrain et qu'elle poursuive la construction du calendrier 2024, avec une attention particulière sur les grands événements qui mobilisent entre autres les forces de l'ordre.

Yannick POUHEY indique que ces éléments doivent être réaffirmés aux Comités Régionaux, lesquels organisent une partie du calendrier, notamment par le biais du Conseil Fédéral.

Le Président partage cette considération. Il ajoute que le Siège fédéral doit inviter les présidents des Comités Régionaux à vérifier chaque information qui annoncerait des restrictions en matière d'événements sportifs.

S'agissant des Championnats du monde 2027, le département de la Haute-Savoie rencontre des difficultés à recruter un directeur des événements. Par ailleurs, plusieurs sujets d'ordre organisationnel ne pourront être éclaircis qu'à l'issue des Championnats du monde de Glasgow. Quoi qu'il en soit, il importe de maintenir une cohésion et une cohérence entre les différents acteurs.

Patrick CLUZAUD souhaite savoir si un bilan des Championnats du monde de Glasgow sera effectué.

Le Président répond par la positive.

Il poursuit avec la filiale France Vélo Événements : la constitution de la société (SAS) est en cours et les statuts seront déposés dans les prochains jours.

En ce qui concerne le Conseil d'administration de ladite société, le Président soumet au vote du Bureau Exécutif sa composition :

- président de la société : Patrick CLUZAUD ;
- administrateurs : Éric CONRAD, Frédéric BEDIN, Michel CALLOT.

La composition du Conseil d'administration est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président informe de la signature d'un premier événement entre France Vélo Événements et la ville de Châtelleraut. Il s'agit du Gravel Fever qui se tiendra en octobre 2023. Ce sujet sera plus amplement développé par Ludivine DESMONTS-MORNET lors de son intervention sur le Marketing et la Communication (Point 8).

Gilles DA COSTA sollicite des précisions quant aux liens entre la gouvernance de la filiale et celle de la FFC.

Le Président explicite que le risque peut toujours exister dès lors que la FFC agira, à l'instar d'autres fédérations sportives, sur des sujets économiques. Il s'agit de l'encadrer le mieux possible il sera essentiel de stabiliser sur la durée la relation de gouvernance entre une filiale émanant de la FFC et les futurs objectifs de cette dernière.

5. UCI/UEC

Le Président relate le Conseil du Cyclisme Professionnel (CCP) qui s'est tenu le 13 juin 2023 à Aigle (Suisse) durant lequel les règles de protection par rapport au Covid et aux coureurs cyclistes professionnels ont été abordées. Pour rappel, le cyclisme est l'un des rares sports ayant conservé des mesures de protection, telle la réalisation de test de dépistage. À titre d'exemple, l'organisateur du Tour de France a décidé d'imposer le port du masque dans les zones de contact avec les coureurs. De fait, il importe que la Fédération mène une réflexion sur ce sujet en raison du Championnat de France qui se tiendra quelques jours avant le lancement du Tour de France. À noter toutefois que le professeur Bigard a fait valoir que les contaminations étaient très faibles depuis le printemps et que celles qui ont concerné le cyclisme étaient liées à des situations de proximité.

En ce qui concerne l'alignement du Conseil du Cyclisme Professionnel féminin sur le Conseil du Cyclisme Professionnel masculin, un projet de réforme sera présenté au Comité directeur de l'UCI du mois d'août. Ledit projet proposera la création d'un CCP élargi (18 membres au total, dont 6 membres de l'UCI) pour représenter le cyclisme professionnel hommes et femmes. L'ensemble du Conseil travaillera sur les projets transversaux, tandis que les représentants du cyclisme masculin travailleront sur les sujets spécifiques hommes, et les représentants du cyclisme féminin travailleront sur les sujets spécifiques femmes.

Deux candidatures ont été examinées pour faire partie du WorldTour en 2025 ; la décision sera rendue ultérieurement.

6. CNOSF

Le Président informe de la démission de Brigitte HENRIQUES de la présidence lors de l'Assemblée générale du CNOSF qui a eu lieu le 25 mai 2023.

À la faveur d'un vote électronique, l'Assemblée générale a très largement approuvé les rapports moraux et financiers témoignant de sa confiance vis-à-vis du travail réalisé par le Bureau Exécutif et l'ensemble de salariés du CNOSF.

Le calendrier établi et validé par le Bureau Exécutif du CNOSF amènera le Conseil d'administration (lequel sera présidé par sa Secrétaire générale) du 29 juin 2023 à désigner un nouveau président ou une nouvelle présidente. Pour l'heure, Emmanuelle BONNET-OULALDJ, coprésidente de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) et David LAPPARTIENT, président de l'UCI, ont fait part de leur candidature à la présidence. Il est fort probable qu'à l'issue de cette nouvelle élection, le CNOSF recouvre un climat serein nécessaire à sa bonne marche.

7. COJO

Le Président fait part de son déjeuner avec Tony ESTANGUET, Aurélie MERLE et les présidents de trois autres fédérations olympiques (Golf, Escalade et Tir).

Un point d'étape a été effectué avec Aurélie MERLE concernant la finalisation du VUA et l'héritage de la colline d'Élancourt.

8. Activité fédérale

Le Président informe de la signature de la convention mécénat entre ASO et la FFC. Pour information, Yann LE MOENNER et CHRISTIAN PRUDHOMME ont émis une appréciation positive concernant les stages destinés à la préparation de l'étape du Tour.

Il fait part également de la finalisation de l'opération « Elles arrivent » qui sera un puissant levier de communication en direction des jeunes femmes attirées par le cyclisme et les orientera vers la compétition, favorisant ainsi l'expansion du cyclisme féminin et le développement du circuit de compétitions qui demeure pour l'heure relativement étriqué.

Marie-Françoise POTEREAU ajoute que les candidates pour l'opération « Elles arrivent » ont été retenues et que la répartition géographique se révèle particulièrement équilibrée, notamment grâce à l'implication des régions sur ce sujet. Le recrutement de l'encadrement technique est également achevé et une première réunion a déjà eu lieu entre cette équipe et le service de Communication. À noter que plusieurs médias ont contacté la FFC pour avoir des informations sur ce projet.

Dans le cadre de cette opération, trois randonnées seront organisées conjointement par la FDJ et la FFC :

- 23 juillet : Clermont-Ferrand ;
- 26 juillet : Cahors ;
- 27 juillet : Onet-le-Château.

Le Président tient à souligner le précieux soutien d'ASO qui a permis la création de cet événement.

Il adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales qui ont également œuvré à son organisation.

Gilles DA COSTA, s'exprimant sur le déménagement de la FFC durant la période des Jeux olympiques de Paris, annonce que les locaux de Trappes ne pourront pas réunir toutes les conditions idoines pour accueillir les équipes fédérales à temps. Il fait part de la visite d'un lieu situé à quelques hectomètres du Siège fédéral, facile d'accès, qui pourrait héberger les services fédéraux du 15 juin au 15 septembre 2024, période durant laquelle la FFC ne pourra plus avoir accès au vélodrome.

Le cadre particulièrement exceptionnel dudit lieu (plusieurs bureaux individuels, grande salle de réunion, emplacements de parking et de stockage pour le matériel technique) serait parfaitement adapté pour accueillir une trentaine de salariés dans des conditions satisfaisantes. Cette opportunité est des plus avantageuses pour la Fédération dans la mesure où elle permettrait de bénéficier d'un temps plus long pour les travaux des locaux de Trappes et qu'elle se ferait dans des conditions financières très favorables.

La Fédération est dans l'attente de l'accord définitif de la part de la direction de ce lieu et des modalités d'utilisation afférentes.

Cathy MONCASSIN indique que le TFJC qui aura lieu à Saint-Omer du 7 au 9 juillet 2023 accueillera 52 équipes avec un minimum de huit coureurs, 39 clubs EFC labellisés et 13 ententes. Au total, environ 500 partants participeront à cet événement.

Nicolas ANDRÉ fait part de la mise en place d'une plateforme sur laquelle se trouvent tous les éléments afférents à cet événement, le programme quotidien et un quizz destiné à sensibiliser les jeunes cyclistes aux valeurs de l'olympisme.

L'objectif de cette plateforme en ligne accessible à partir d'un smartphone est de supprimer les supports papier.

9. Point RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif de la Fédération s'établit à 69,21 ETP au 31 mai 2023, dont 55,21 CDI, et 14 CDD, CDD à objet défini, alternants et contrat de professionnalisation.

L'accord sur le télétravail a été signé le 7 juin 2023. Il donne un cadre plus exhaustif à la pratique du télétravail en permettant aux salariés de poser de manière totalement souple entre zéro et trois jours par semaine et en conférant un pouvoir important aux managers qui piloteront ces poses. Les salariés en forfait jours auront 90 jours en télétravail, tandis que les salariés mensualisés en auront 80.

Ledit accord qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023 est assorti des règles suivantes :

- impossibilité d'adosser trois jours de télétravail avant et après une semaine de congés ;
- obligation d'avoir un jour de sursis entre des jours de télétravail et des jours de congés lorsqu'ils sont posés dans la même semaine afin de ne pas entraver le droit à la déconnexion ;
- impossibilité de poser des demi-journées de télétravail, afin de respecter la logique RSE de la FFC (éviter un déplacement pour une demi-journée).

Les enjeux de planification étant majeurs, les salariés devront poser quinze jours à l'avance leurs jours de télétravail, afin que les managers puissent anticiper la présence et l'absence de leurs équipes.

Le CSE a accueilli très favorablement cet accord qui prévoit également le télétravail sur prescription de la médecine du travail et le télétravail à la demande expresse de la FFC. Un suivi sera effectué avec le CSE et des ajustements pourront être effectués le cas échéant.

Le Président adresse tous ses remerciements à Christophe XHONNEUX et à Richard LAURENT-FOUCAULT pour le travail effectué.

Marie-Françoise POTEREAU évoque la problématique des appels sur les numéros fixes lors des jours de télétravail et s'enquiert des solutions qui seront mises en place.

Fabien RAFFOUX déclare qu'une refonte complète de la téléphonie sera effectuée durant l'été 2023 et qu'elle permettra un accès à la téléphonie depuis le PC sans avoir à changer les numéros existants.

Christophe XHONNEUX ajoute que les salariés pourront également télécharger une application sur leur téléphone mobile qui leur permettra de répondre aux appels reçus sur leur numéro fixe. Ces deux solutions permettent également de programmer les heures d'ouverture et de fermeture du bureau pour que les salariés ne soient pas dérangés en dehors de ces horaires.

10. Point numérique

Fabien RAFFOUX aborde le sujet du Pass assistance organisation, et indique qu'il conviendrait de définir explicitement l'existence ou non d'une carence entre la délivrance d'un Pass assistance organisation et d'une licence préalable. Pour rappel, la carence actuelle — appliquée par défaut — est d'une année.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président soumet au vote la suppression de la carence d'une année entre la délivrance d'un Pass assistance organisation et d'une licence préalable à compter du 1^{er} septembre 2023.

La suppression de la carence d'une année entre la délivrance d'un Pass assistance organisation et d'une licence préalable à compter du 1^{er} septembre 2023 est validée à l'unanimité des votants.

Fabien RAFFOUX revient sur la refonte de la téléphonie qui aura lieu durant l'été 2023 (passage à la téléphonie IP-PURE) et qui permettra une réduction de la facture téléphonique.

Depuis le mois de mai, un système de mass mailing pour les clubs, et respectant parfaitement le cadre RGPD, est en place ; il sera prochainement déployé auprès des comités.

Le nouveau système d'engagement est en cours de validation dans certains clubs, lesquels ont fait part de leur satisfaction en ce qui concerne l'ergonomie, les modalités de recherche et d'affichage offerts par cet outil.

Les salariés ayant un double équipement informatique (ordinateur fixe et ordinateur portable) n'auront plus qu'un ordinateur portable afin de permettre une réduction des coûts liés aux licences des logiciels.

La transition vers les nouveaux téléphones mobiles est en phase de finalisation. Il permettra d'avoir à l'avenir de bénéficier d'un système de vote électronique beaucoup plus simple. L'opérateur demeurera identique.

IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Président de la LNC

Xavier JAN salue la qualité de la performance des coureurs français qui affichent de très bons résultats depuis le début de la saison. À ce jour, ils totalisent 45 victoires, tandis que les équipes françaises en totalisent 44.

L'entreprise B&B a annoncé son retour dans le cyclisme français en tant que partenaire-titre aux côtés de l'équipe Arkéa-Samsic à compter de la saison 2024. Cette excellente nouvelle témoigne de l'attractivité du cyclisme auprès des investisseurs.

Deux équipes de réserve vont être créées pour les équipes AG2R Citroën Team et Arkéa-B&B. En ce qui concerne plus précisément AG2R-Citroën Team, il s'agit clairement d'un changement de philosophie qui donne à voir l'évolution qui touche actuellement le cyclisme dans la mesure où la création de ces équipes de réserve se généralise. Une réflexion est en cours au sein des équipes françaises qui n'en ont pas.

Les modifications des statuts réglementaires concernant l'accès au statut professionnel pour les équipes continentales ont été validées. La LNC n'a reçu aucun dossier dans les délais réglementaires pour 2024.

S'agissant de la sécurité des épreuves cyclistes sur Route, le programme SAFER regroupera l'ensemble des protagonistes du cyclisme qui auront pour mission d'analyser les incidents et les accidents survenus durant les courses à partir des différents éléments disponibles (images issues de la télévision et des réseaux sociaux), et d'émettre des recommandations auprès du comité directeur de l'UCI. À la faveur de ce programme, la sécurité est de nouveau au centre des priorités, même si des questions relatives au financement et aux objectifs annoncés (-50 % de chutes à fin 2024 et -75 % en 2026) demeurent en suspens.

Sur le plan international, douze équipes ont adressé un courrier au président de l'AIGCP pour demander une modification de gouvernance et la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire dans un délai de trois mois, afin de modifier les statuts et d'établir une nouvelle procédure visant à désigner un nouveau président. Ce courrier a été rendu public.

La LNC a été saisie par plusieurs managers d'équipe au sujet de la problématique liée à l'âge d'intégration (actuellement, de 18 à 24 ans) dans les centres de formation cycliste. Du fait de la multiplication des équipes de réserve pour les formations WorldTour et Pro Team, les jeunes cyclistes passent professionnels de plus en plus tôt, et la demande pour faire évoluer cet âge est particulièrement prégnante, car il importe que ces jeunes soient scolarisés dans des structures adaptées pour répondre à la réalité du terrain.

Les ligues sportives ont été auditionnées ensemble par le Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport. Elles ont fait part de leur volonté de mettre en place une parité parmi les personnes qualifiées, seule solution pragmatique à ce jour qui permettrait une féminisation des instances dirigeantes dans le sport. S'agissant des comités d'éthique, les différentes ligues sportives auditionnées ont émis le souhait de mettre en place un cadre commun à toutes les disciplines concernant la composition des équipes, les conditions de leur indépendance, la bonne publicité de leurs décisions, ainsi que les modalités desdits comités et des instances disciplinaires. Ce cadre permettrait de lever les nombreuses incertitudes. Lors de cette audition, les ligues ont également attiré l'attention sur leurs disparités et leur taille pour que les recommandations émises par le Comité national destinées à renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport puissent être appliquées par chaque structure.

Pour information, la NUPES a déposé une résolution demandant la création d'une commission d'enquête chargée d'identifier les défaillances de fonctionnement au sein des fédérations sportives françaises et des organismes de gouvernance du monde sportif ayant une délégation du service public.

L'un des prestataires de la LNC, Xavier AUMERAN — professeur des universités, agrégé en droit du sport et en droit du travail, et chargé par la Commission européenne de réaliser des travaux sur le dialogue social — a été invité par l'association européenne des employeurs du sport à présenter dans le cadre d'un colloque le dialogue social dans le sport et dans le cyclisme. À l'issue de ces travaux, il est fort probable que la Commission européenne donne des lignes directrices afin de favoriser le dialogue social dans le sport professionnel dans les états membres.

Enfin, s'agissant des prix des épreuves féminines et de leur redistribution au sein des équipes des féminines, il est nécessaire de mener diligemment une réflexion sur la possible requalification de ces sommes par rapport aux employeurs.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER expose la proposition de texte relatif à la délivrance de la licence pratiquants FFC comme suit :

« Chapitre III — Délivrance de la licence pratiquants FFC et inscription aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC

Article 1 : Personnes majeures

Vu la loi n° 2022 — 296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, et vu les articles L.231-2, L.231-2-1 et L.231-2-3 modifiés du code du sport, la FFX, sur avis de sa commission médicale, conformément au décret n° 2022-925 du 22 juin 2022 — art.1, la FFC met en place les règles suivantes pour la délivrance de licence et la participation aux compétitions pour les personnes majeures :

1.1. Délivrance de la licence

Lors de la demande d'adhésion pour une première licence ou pour son renouvellement :

1.1.1. La personne majeure atteste sur l'honneur :

- qu'elle a rempli le questionnaire de santé fédéral (annexe...) et a pris les dispositions médicales nécessaires en cas de réponse positive à une question, et a adapté sa pratique sportive à son état de santé.*
- Qu'elle a pris connaissance et appliquera les 10 règles d'or de la prévention de la mort subite édictées par le club des cardiologues du sport (annexe...).*
- Qu'elle a pris connaissance de la mise à disposition par la FFC sur son site internet de recommandations personnalisées pour une pratique en santé (Lien hypertexte).*

- *1.1.2. De plus, la personne déclarant lors du renseignement du questionnaire un des symptômes potentiellement évocateurs de pathologie cardiaque à risque de mort subite devra fournir un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme. Ce certificat sera délivré à l'issue d'un examen médical assorti obligatoirement d'un électrocardiogramme — la réalisation de ce dernier devant être notifié dans la rédaction du certificat (modèle fédéral en annexe). »*

Il est précisé que ce questionnaire ne concerne que les personnes majeures pratiquantes (licence compétition et sport) — en conséquence, il ne s'applique pas aux arbitres — et que celui des mineurs demeure inchangé.

Le Président souligne qu'il importe que le système informatique bloque la délivrance d'une licence si une personne indique être concernée par l'un des symptômes mentionnés dans la première partie du questionnaire.

Fabien RAFFOUX assure que le système bloquera toute délivrance de licence dans ce cas précis, mais qu'il lancera une adaptation du support papier.

Gilles DA COSTA souhaite savoir s'il est possible de modifier sa réponse afin de débloquent le système et ainsi de permettre la délivrance de la licence.

Fabien RAFFOUX répond par la positive, dans la mesure où une personne peut involontairement se tromper. Toutefois, le système informatique gardera la trace de la première réponse.

Gilles DA COSTA juge qu'il conviendrait de paramétrer un message qui s'afficherait en cas de modification d'une réponse initialement positive vers une réponse négative, afin d'alerter la personne sur les conséquences d'un tel changement. Cet affichage constituerait une sécurité pour la Fédération.

Fabien RAFFOUX indique qu'un tel message pourra être mis en place et que la première réponse fera l'objet d'un enregistrement par le système.

Le Président met aux voix la proposition de texte relatif à la délivrance de la licence pratiquants FFC et à l'inscription aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC détaillée par Éric MEINADIER.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Éric MEINADIER évoque les conditions d'éligibilité à la licence FFC des personnes transgenres et à leur participation aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC. Il procède à la présentation du projet de texte qui sera inséré dans le règlement médical (cf. texte ci-dessous), et qui est strictement conforme au règlement UCI. À noter toutefois qu'il pourra évoluer selon les parutions de nouvelles données scientifiques et selon l'évolution du règlement UCI.

Le Président confirme qu'il est absolument essentiel que la Fédération suive précisément la position de l'UCI et qu'elle protège le cyclisme féminin.

Il fait part de l'orientation de la Fédération britannique de cyclisme qui a décidé de créer une catégorie de courses dite « ouverte » dans lesquelles les femmes et hommes

transgenres, les personnes non-binaires et les hommes pourront concourir. Quant à la catégorie féminine, elle sera réservée aux personnes nées femmes.

Il met aux voix la proposition d'Éric MEINADIER concernant les conditions d'éligibilité à la licence FFC des personnes transgenres et à leur participation aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC.

Les conditions d'éligibilité à la licence FFC des personnes transgenres et à leur participation aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC sont validées à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Conditions d'éligibilité à la licence FFC des personnes transgenres

Règlement à insérer dans règlement médical

1. Agrément d'éligibilité des personnes transgenre à la licence FFC et à la participation aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC :

1.1. Accès à la licence

- L'athlète doit déclarer son nouveau genre lors de la prise de licence.
- Cette déclaration est suffisante pour prendre une licence Sport « loisir », Santé, ou Staff
- Concernant les demandes de licence donnant accès aux compétitions ou aux épreuves de masse, toute demande d'éligibilité sera transmise à la commission médicale de la FFC qui statuera au cas par cas et sera libre de faire appel à des experts le cas échéant. Outre les éléments apportés pour preuve de la transformation hormonale (cf.§2), la commission médicale est en droit de demander l'ensemble des documents utiles à l'appréciation des dossiers :
 - Comptes-rendus de consultations
 - Courriers
 - Comptes-rendus opératoires
 - Ordonnances
 - Bilans sanguins
 - Bilans d'explorations fonctionnelles
- Le règlement peut évoluer selon les parutions de nouvelles données scientifiques et selon l'évolution du règlement UCI – dont les principes concernant le suivi hormonal sont repris dans le présent règlement.
- En cas de modification de règlement en cours de saison pouvant affecter les licences déjà obtenues, la commission médicale statuera au cas par cas, et sera en droit de suspendre l'éligibilité à la participation de l'athlète aux compétitions.
- L'ensemble des contrôles sont financièrement à la charge de la sportive.

1.2. Participation aux compétitions organisée ou autorisées par la FFC :

La participation aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC sera obligatoirement conditionnée par la prise d'une licence FFC.

1. Les règles de suivi hormonal de la transformation

1.1. Transgenres Femmes-Hommes (F-H) :

Les thérapeutiques permettant la transformation doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à usage thérapeutique (AUT) auprès de l'AFLD. Le dossier, après acceptation de l'AFLD, doit être adressé au service médical de la FFC.

1.2. Transgenres Hommes-Femmes (H-F) :

- Pour toute prise en compte d'une demande ou d'un renouvellement de licence donnant accès aux compétitions et aux épreuves de masse, en plus des conditions précisées au point 1.3, une femme transgenre devra réaliser des dosages de testostéronémie et les transmettre à la commission médicale.
- Les testostéronémies seront réalisées quatre fois par an, avec un délai maximum de 15 semaines entre chaque prélèvement, en utilisant une technique d'analyse de chromatographie liquide couplée à une spectrométrie de masse (LC-MS/MS)
- Les testostéronémies doivent se maintenir en dessous du seuil de 2,5nmol/l
 - Pendant un délai de deux ans à partir du premier prélèvement sous ce seuil entre la transformation et la première prise de licence
 - Puis de façon continue pour le renouvellement annuel de la licence.
- Des testostéronémies supplémentaires pourront être demandées par la commission médicale de la FFC.
- En cas de non-respect des règles ou des demandes de la commission médicale, une procédure disciplinaire sera ouverte pour non-respect de la réglementation fédérale ou d'une décision d'une autorité fédérale.
- En cas de testostéronémie supérieure au seuil, la personne perd les qualités requises pour l'éligibilité à la participation aux compétitions.

3. Directeur technique national

Christophe MANIN détaille les résultats sportifs des différents athlètes fédéraux.

- Coupe du monde de BMX : Romain MAHIEU a remporté la 1^{re} manche de la coupe du monde qui s'est déroulée à Sakarya (Turquie) (Joris DAUDET 3^e). Joris DAUDET a remporté la deuxième manche . (Romain MAHIEU, 2^e). Chez les U23 filles, Tessa MARTINEZ est arrivée première et Zoé HAPKA est arrivée deuxième de la 1^{re} manche et Tessa MARTINEZ a gagné à nouveau la 2^e manche.
- Coupe du monde de VTT (Nove Mesto en Tchéquie) : trois Français sont montés sur le podium (qui compte cinq places) : Joshua DUBAU (2^e), Jordan SARROU (4^e) et Thomas GRIOT (5^e). Chez les filles, Pauline FERRAND-PRÉVOT est arrivée deuxième et Loana LECOMTE troisième. Lors des épreuves qui ont eu lieu à Lenzerheide (Suisse), Loana LECOMTE a décroché la première place et Pauline FERRAND-PRÉVOT la quatrième place. De leur côté, Jordan SARROU et Thomas GRIOT sont arrivés respectivement à la troisième et quatrième place.
- Coupe de VTT DH : Loris VERGIER a décroché la deuxième place et Loïc BRUNI la troisième.
- FISE Montpellier : Anthony JEANJEAN a décroché la deuxième place et Laury PÉREZ troisième.
- Championnat d'Europe de BMX Flat : Matthias DANDOIS a été sacré champion d'Europe. Jeanne SEIGNEUR est arrivée première, et sa sœur Louise deuxième.
- Championnat d'Europe de VTT marathon : Estelle MOREL a été sacrée vice-championne d'Europe.
- Course de la Paix U23 : Antoine HUBY est arrivé premier.

Le festival olympique de la jeunesse européenne qui se déroulera à Maribor (Slovénie) du 23 au 29 juillet 2023 sous l'égide du CNOSF, comptera huit participants français. Ces jeunes athlètes U17 qui représenteront la France ont été sélectionnés au sein des structures d'entraînement et de formation de la FFC. Ils seront accompagnés de quatre encadrants issus de ces structures.

Un bilan sera dressé à l'issue de l'été 2023 sur cette expérimentation de confier à des SEF une sélection au FOJE.

Les Rencontres nationales Sport Santé qui ont eu lieu le mardi 13 juin dans la Salon olympique se sont très bien déroulées. Malgré des échanges de très grande qualité (expériences de terrain, rapports scientifiques, etc.), la participation est demeurée assez faible, puisqu'un tiers des inscrits étaient absents.

Christophe MANIN annonce que Pierre IDJOUADIENE, salarié de la FFC, a réussi brillamment le professorat de sport de haut niveau en arrivant major de sa promotion. À compter du 1^{er} septembre 2023, il rejoindra l'équipe fédérale de CTS et poursuivra sa mission sur le programme de formation des jeunes talents et de détection.

Yannick POUHEY souhaite savoir s'il est possible que les nouveaux CTS fédéraux consacrent une partie de leur temps aux régions dont certaines sont dans une situation plus délicate. Il importe de renforcer les territoires à la faveur de missions transversales nationales/régionales.

Christophe MANIN signale qu'aucune nouvelle arrivée de CTS n'est prévue en raison de l'absence de place au concours. S'agissant de Pierre IDJOUADIENE, lors de sa première année, il aura pour mission de terminer la mission pour laquelle il a été initialement recruté par la FFC.

Marie-Françoise POTEREAU confirme que les équipes en place doivent faire face à une surcharge de travail dans plusieurs régions.

Le Président explicite qu'il s'agit d'un sujet structurel. De surcroît, il est certain que les Jeux olympiques et paralympiques 2024 concentrent un grand besoin de ressources humaines. Aussi ce sujet pourra-t-il être de nouveau évoqué après lesdits Jeux, car il est en effet absolument essentiel de soutenir et d'animer les territoires.

Christophe MANIN relate les aménagements et les améliorations effectués au Cube qui ont été très favorablement accueillis par les utilisateurs. Les changements concernent la présentation de la nourriture, la décoration plus conviviale de la salle de restauration et des chambres avec des posters et du mobilier supplémentaire.

Patrick CLUZAUD s'enquiert de la qualité des plats proposés au Cube.

Christophe MANIN note une nette amélioration, notamment en ce qui concerne la qualité des aliments, leur provenance et leur présentation.

V. COMMISSIONS

1. Piste

Yannick POUHEY évoque les Championnats de France Élite Piste 2024 et déclare qu'à la suite d'une demande de la DTN liée à la préparation des équipes de France aux prochaines échéances internationales, la Commission Nationale Piste propose d'organiser les épreuves sur quatre jours de compétition et de supprimer les titres d'élimination Hommes et Femmes.

Les autres titres (vitesse individuelle Hommes et Femmes ; Keirin Hommes et Femmes ; 500 m Femmes et Km Hommes ; poursuite par équipes Hommes et Femmes ; poursuite individuelle Hommes et Femmes ; Omnium Hommes et Femmes ; course aux Points Hommes et Femmes) seraient conservés.

Le Président met aux voix les modifications visant à organiser les épreuves des Championnats de France Élite Piste 2024 sur quatre jours de compétition et à supprimer les titres d'élimination Hommes et Femmes.

Les propositions visant à organiser les épreuves des Championnats de France Élite Piste 2024 sur quatre jours de compétition et à supprimer les titres d'élimination Hommes et Femmes sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY évoque ensuite les modifications réglementaires applicables au 1^{er} août 2023 (cf. annexe) qui visent à adapter les textes fédéraux à ceux de l'UCI. Les points saillants de ces modifications sont les suivants :

- 3.2.10 : ((...) Néanmoins, le président du collège des arbitres peut demander qu'une décision soit réexaminée par le collège des arbitres. Après révision, seul le président du collège des arbitres peut renverser une décision prise par le juge arbitre.
- 3.2.39 : (...) Si le coureur de tête ne respecte pas cette exigence, la course est relancée et le coureur non fautif décide de sa position de départ.
- 3.2.167 : (...) Lorsque la cloche est sonnée par le commissaire, la tête de course est définie et déterminante pour l'attribution des points de sprint. Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs bénéficie(nt) du gain d'un tour, il obtient/ils obtiennent 20 points et les points attribués pour le sprint.

Le Président met aux voix les propositions suscitées visant à adapter les textes fédéraux à ceux de l'UCI à compter du 1^{er} août 2023.

Les propositions visant à adapter les textes fédéraux à ceux de l'UCI sont validées à l'unanimité.

Yannick POUHEY détaille ensuite les modifications réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2025 (cf. annexe) qui visent également à adapter les textes fédéraux à ceux de l'UCI. Les principaux changements concernent :

- *La vitesse individuelle*
 - 3.2.52 : Organisation de la compétition — Les épreuves sont disputées sur la distance de :
 - 4 km pour les Hommes et Femmes ;
 - 3 km pour les U19 Hommes et Femmes ;
 - 3 km pour les U17 Hommes et Femmes.
 - Les poursuites sont interdites aux U15 sauf dans le cas d'un tournoi U15/U17 femmes.
- *Kilomètre et 500 mètres*
 - Définition
3.2.101 : L'épreuve dite « kilomètre » est une épreuve contre la montre individuelle avec départ à l'arrêt.

Le Président met aux voix les propositions suscitées visant à adapter les textes fédéraux à ceux de l'UCI à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les propositions visant à adapter les textes fédéraux à ceux de l'UCI sont adoptées à l'unanimité.

Yannick POUHEY annonce la réalisation d'une étude à partir de plusieurs échanges avec les différents acteurs de la discipline lors des compétitions et d'un test « de libéralisation » des braquets lors d'une épreuve en Normandie pour la catégorie U17 Hommes. Pour faire suite à cette étude, la Commission Nationale Piste propose une augmentation du développement pour les catégories U17 Hommes et Femmes à 7,93

mètres sur toutes les épreuves sur Piste. Cette mesure serait applicable à partir du 1^{er} octobre 2023.

En conséquence, le développement maximum autorisé serait le suivant :

- U15 seules : 6,71 mètres ;
- U17 : 7,93 mètres ;
- U15 femmes, dans la même épreuve que les U17 femmes : 7,93 mètres.
- U17 femmes, dans la même épreuve que les U15 garçons : 6,71 mètres.

Le Président soumet au vote des élus du Bureau Exécutif la proposition de la Commission Nationale Piste visant à augmenter le développement pour les catégories U17 Hommes et Femmes à 7,93 mètres au lieu de 7,01 mètres sur toutes les épreuves sur Piste à compter du 1^{er} octobre 2023.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

2. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER aborde les contrats d'organisation de l'inter région Cyclo-cross et expose comme suit les différentes modifications :

Reversement des droits d'engagement

Le montant des engagements est fixé à 13 euros par coureur et par course.

Selon les décisions des instances fédérales, la répartition des reversements des droits d'engagement par coureur est définie de la manière suivante :

- Comité local d'organisation : 9,50 euros ;
- Comité régional : 3,50 euros
- FFC : 0,00 euro.

Redevance fédérale

L'organisateur s'engage à verser à la FFC, la somme de 800,00 euros hors taxes (soit 960,00 euros TTC).

Les sommes dues par l'organisateur à la Fédération Française de Cyclisme, devront être versées, selon l'échéancier suivant :

- acompte à la signature du contrat : 600 euros TTC ;
- solde la veille de l'épreuve : 360 euros TTC.

Si la part totale des droits d'engagement reversée au Comité local d'organisation (9,50 euros par coureur) ne recouvre pas le montant des droits d'organisation (1 380,00 euros TTC), le montant du solde à payer la veille de l'épreuve sera revu au prorata du nombre d'engagés.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée par Sylvain DUPLOYER.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Sylvain DUPLOYER détaille ensuite la liste des structures candidates à la labellisation Team Cyclo-cross 2023-2024.

Nicolas ANDRÉ précise que le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 15 juin 2023 pour la plateforme FFC et 15 juillet pour la plateforme Dataride UCI sur les Teams concernés.

ID	INTENTION EN	DÉNOMINATION DU TEAM	COMITE REGIONAL
1	Équipe Cyclo-cross Professionnelle UCI	CROSS TEAM LEGENDRE	Grand Est
2	Équipe Cyclo-cross UCI	ALBI VELO SPORT LEROY MERLIN TEAM CROSS	Occitanie
3	Équipe Cyclo-cross UCI	ARDENNES CROSS TEAM GECIBAT	Grand Est
4	Équipe Cyclo-cross UCI	AS BIKE RACING	Grand Est
5	Équipe Cyclo-cross UCI	SEBMOTOBIKESCXTEAM	Grand Est
6	Équipe Cyclo-cross UCI	TEAM FIMA - RDVBIKESHOP ALIAN	Occitanie
7	Équipe Cyclo-cross UCI	VAN RYSEL	Bourgogne-Franche-Comté
8	Équipe Cyclo-cross UCI	LE-FRENCH.CC	Région Sud
9	Team Cyclo-cross FFC	ARQUES CX TEAM HAUTS DE FRANCE	Hauts-de-France
10	Team Cyclo-cross FFC	CENTRE DE FORMATION PÔLE DE PERFORMANCE ESPOIRS DU SPORT FEMININ	Auvergne-Rhône-Alpes
11	Team Cyclo-cross FFC	HEXAGONE	Auvergne-Rhône-Alpes
12	Team Cyclo-cross FFC	PODIOCOM CX	Centre-Val de Loire
13	Team Cyclo-cross FFC	TEAM CX TPM	Grand Est
14	Team Cyclo-cross FFC	TEAM GUEVEL	Pays de la Loire
15	Team Cyclo-cross FFC	TEAM JMCX	Hauts-de-France
16	Team Cyclo-cross FFC	TEAM VCP LOUDEAC CX	Bretagne

3. Loisir

Nicolas ANDRÉ aborde les modifications réglementaires des catégories Access proposées par la Commission Nationale Loisir.

À la suite des problèmes rencontrés avec des coureurs doublement licenciés qui viennent perturber les épreuves Access du fait d'une équivalence de catégorie inadaptée, et afin d'éviter toute interprétation du règlement à leur avantage, la Commission souhaite modifier le règlement national.

Elle propose de supprimer l'article 16.3.6 du chapitre 3 (Titre XVI) pour éviter les références de licences des fédérations affinitaires (UFOLEP et FSGT), Il est impératif de préserver les catégories ACCESS FFC par rapport à celles des fédérations affinitaires.

Pour les coureurs ACCESS (nouveaux licenciés), l'attribution de la catégorie FFC en fonction de l'âge doit primer sauf avis du comité régional concerné sur une valeur sportive supérieure du licencié en référence au tableau de l'article 16.3.2 (qui sera introduit dans le Titre II – Route)

Il appartient de ce fait aux comités régionaux d'être vigilants et d'effectuer les régularisations nécessaires sur la catégorie de la licence FFC.

S'agissant de l'article 16.3.2 relatif à l'attribution des niveaux Access, il est complété comme suit :

« Titre XVI — Chapitre 3 – 16.3.2

- un nouveau licencié n'ayant jamais pratiqué la compétition ;
- un participant non licencié avec un titre de participation temporaire.

Age du licencié	Niveau d'accueil	
	Hommes	Femmes
17 à 29 ans	A1	A3
30 à 39 ans	A2	A3
40 à 49 ans	A3	A4
50 ans et +	A4	A4

Chaque comité régional a toute latitude pour évaluer le niveau des licenciés et d'imposer au besoin une autre catégorie de licence FFC que celles indiquées dans le tableau ci-dessus. »

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale Loisir explicitée par Nicolas ANDRÉ.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les élus du Bureau Exécutif.

4. Route

Marc TILLY aborde les Championnats de France de l'Avenir 2024 qui ont lieu habituellement au mois d'août. Or, du fait de la tenue des Jeux olympiques de Paris 2024, il est difficile de maintenir ces championnats à cette même période, car ils ne pourront pas être valorisés et médiatisés comme il se doit. En outre, leur maintien en août pourrait représenter des risques en matière de présence des forces de l'ordre.

En conséquence, le Bureau Exécutif a validé le 11 mai 2023 la proposition de la Commission Nationale visant à modifier le calendrier. Les Championnats de France de l'Avenir 2024 auront lieu du mercredi 8 au dimanche 12 mai 2024. Cette semaine a l'avantage de posséder deux jours fériés (8 et 9 mai) et un week-end (11 et 12 mai). Au niveau scolaire, il est probable que cette semaine soit « chômée », à l'instar du vendredi 19 mai 2023.

À date, une seule région (Grand Est) s'est portée candidate à l'organisation de ces championnats.

Marc TILLY déclare que le classement des structures N Hommes et Femmes est en ligne et qu'une communication mensuelle sera dorénavant effectuée. Le lien est le suivant : <https://www.ffc.fr/classement-national/classements-nationaux-route/>

Il évoque ensuite le calendrier 2024 et relate le décalage existant entre 2023 et 2024. En effet, en 2023, la semaine 1 correspondait au dimanche 1^{er} janvier 2023, tandis qu'en 2024, la semaine 1 correspondra au dimanche 7 janvier 2024, dans la mesure où le 1^{er} janvier 2024 est un lundi (cf. texte réglementaire 1.2.007). Par conséquent, il existe un décalage de sept jours.

Or, en raison des Jeux olympiques et paralympiques, du Tour de France et des Championnats nationaux, l'ensemble du calendrier Route 2024 se trouve avancé d'une semaine, occasionnant le décalage réglementaire suivant :

Week-end du 1^{er} et du 2 juin

- Championnats régionaux Hommes, date fixe : 22^e week-end de l'année au lieu du 23^e;
- Championnats régionaux Femmes, date limite : 22^e week-end de l'année au lieu du 23^e.

Quant aux Championnats nationaux, ils auraient lieu du 20 au 23 juin 2024, soit le 25^e week-end de l'année au lieu du 26^e week-end.

Le Président met aux voix la proposition visant à modifier le calendrier Route 2024.

Le calendrier Route 2024 proposée par la Commission Nationale Route est adoptée à l'unanimité des votants.

Marc TILLY aborde la Coupe de France N Hommes 2024 et explicite que son format n'évolue pas depuis dix ans. Aussi, afin d'améliorer l'attractivité des équipes et des meilleurs coureurs sur ces épreuves, la Commission Nationale Route propose les dispositions ci-après :

- réalisation d'un classement individuel, à l'instar des Coupes de France N Femmes et U19, avec :
 - leader individuel (dossard sous cadre sur podium et dossard distinctif porté en course) ;
 - casquette aux coureurs de l'équipe leader remise sur podium, identique pour les hommes et les femmes.

Nicolas ANDRÉ précise que les équipes sont réticentes au port du maillot, car elles souhaitent porter leurs sponsors. Pour autant, la Fédération s'efforcera d'uniformiser les différents éléments pour une meilleure visibilité.

Le Président relève l'importance de la présence d'un élément de valorisation sur le podium et de trouver une alternative au port du maillot qui demeure un sujet complexe.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition de la Commission Nationale Route visant à créer un classement individuel pour la Coupe de France N Hommes 2024.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ aborde les Wilds Cards et annonce que la Commission Nationale Route souhaite susciter l'intérêt des organisateurs à postuler à ce label, et ainsi dynamiser le concept. Aussi propose-t-elle d'ouvrir la participation à d'autres équipes, dans un cadre défini et limité, sur la base du texte ci-dessous :

« Dans la limite de 30 équipes maximum participantes, les organisateurs ont l'obligation d'inviter les structures N du niveau de l'épreuve.

En complément, les organisateurs ont la possibilité de sélectionner des Wilds Cards parmi les structures N d'un niveau inférieur ou autres clubs (cf. le règlement particulier de la Coupe de France).

Ces Wilds Cards pourront être également des clubs étrangers dans la limite de la réglementation (4 structures maximum) et/ou dans le respect des accords frontaliers. Ces structures ne pourront pas être des équipes continentales étrangères.

Le choix des Wilds Cards appartiendra à l'organisateur.

**Ces équipes étrangères bloqueront les points au classement par équipes, mais ne rentreront pas dans ledit classement.*

**Les coureurs appartenant à ces équipes étrangères seront maintenus dans le classement individuel des épreuves.*

Nombre de coureurs par équipes : 5 coureurs au lieu de 6.

**Comme pour la Coupe de France U19. »*

Le Président souligne que l'attractivité du label Wild Card revêt un enjeu important, pour autant il émet des doutes quant à la pertinence de réduire le nombre de coureurs par équipes.

Il met aux voix la proposition visant à passer le nombre de coureurs par équipes de 6 à 5.

La proposition visant à passer le nombre de coureurs par équipes de 6 à 5 recueille un avis défavorable unanime. Le nombre de coureurs par équipes demeure en conséquence inchangé : 6 coureurs.

Ce nombre de coureurs par équipe sur les N1, N2 et N3 devra être uniformisé.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif l'ouverture des Wild Cards aux clubs étrangers.

La proposition visant à ouvrir les Wild Cards aux clubs étrangers recueille 7 voix favorables et 1 voix défavorable. La proposition est donc adoptée.

Nicolas ANDRÉ aborde la labellisation des structures hommes et femmes dans le cadre de la Biennale 2024-2025 et expose des propositions de modifications pour les Hommes N1 et N2, et les Femmes N1:

Un échange intervient à l'issue duquel le Président tient à rappeler que l'objectif initial de la réforme des licences était de réintroduire un paramètre sportif attaché à des points et à des classements. De fait, il importe de ne pas modifier les seuils d'admissibilité actuels, d'autant que l'intégration de ladite réforme a représenté une étape majeure pour les différents acteurs de la FFC. En revanche, il sera possible de considérer certains éléments relatifs au cyclisme sur Route dans la perspective de la Biennale 2026-2027. Les propositions faites sont donc ajournées et renvoyées à la préparation de la biennale 2026-2027.

Nicolas ANDRÉ annonce que la Fédération dispose d'une candidature sérieuse pour l'organisation des deux Championnats de France sur Route, Avenir et Élite. Il s'agit de la Vendée qui souhaite recevoir les Championnats de France Élite aux Herbiers en 2025 et les Championnats de France Avenir en 2026 à Chantonay. Tous les éléments relatifs à cette candidature ont été déposés dans le SharePoint à l'attention des membres du Bureau Exécutif.

Le Président salue la grande qualité de ce dossier.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif l'attribution des Championnats de France Élite 2025 aux Herbiers (Vendée) et l'attribution des Championnats de France Avenir 2026 à Chantonnay (Vendée).

L'attribution des Championnats de France Élite 2025 aux Herbiers (Vendée) et l'attribution des Championnats de France Avenir 2026 à Chantonnay (Vendée) sont validées à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ déclare que deux dossiers de candidature (Drôme Ardèche et Plouay) ont été déposés pour l'organisation des Championnats d'Europe 2025. Les deux candidats possèdent des atouts de qualité permettant la délivrance de très beaux championnats, lesquels seront coorganisés avec la Fédération (participation opérationnelle et aux résultats financiers).

Les éléments desdits dossiers sont exposés aux membres du Bureau Exécutif.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président met aux voix les candidatures de Drôme Ardèche et de Plouay pour l'organisation des Championnats d'Europe 2025.

Les Championnats d'Europe 2025 sont attribués à Drôme Ardèche.

Le Président adresse ses félicitations à Nicolas ANDRÉ et à son équipe pour le travail réalisé sur ce dossier.

VI. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA aborde le budget rectificatif et annonce que le résultat est stable à - 259 k€. Ledit résultat tient compte de plusieurs produits conjoncturels, tels que le reliquat (100 k€) sur les Championnats du monde Piste 2022, ainsi l'abattement de la taxe sur les salaires des trois dernières années (60 k€).

Il procède ensuite à la présentation de la situation des différentes directions.

Services Généraux et Vie associative

Le budget rectificatif s'élève à 3 348 k€ versus un budget établi à 3 144 k€.

Le budget initial a été construit sur une hypothèse de 110 000 licenciés. Or, il apparaît que cet objectif sera difficile à atteindre. Aussi une nouvelle hypothèse a-t-elle été modélisée avec une baisse de 1 500 licenciés, portant le niveau total à 108 500 licenciés. Toutefois, la répartition réelle de ces licenciés par catégorie de licence fait apparaître que la FFC a plus de licenciés que prévu dans la modélisation initiale sur les catégories dont le tarif est plus élevé (Élite, Access) et que l'écart par rapport à l'objectif se situe sur des catégories moins rémunératrices.

En conséquence, il en résulte que par rapport au budget initial, les produits sont en hausse de 60 k€ bien que le nombre de licenciés soit en baisse.

Les produits des mutations sont en hausse de 37 k€.

La masse salariale connaît un écart favorable de 87 k€ dû essentiellement à la prise en compte de remboursements d'un abattement sur la taxe sur les salaires auquel la FFC est éligible en tant qu'association (années 2020, 2021 et 2022 + 10/12^e de 2023).

DTN

Le résultat du budget rectificatif s'établit à -2 653 k€ hors variations et dépréciations de stock, et à -2 917 k€ avec ces variations et dépréciations. Pour rappel, le budget initial s'établissait à -2 502 k€.

DERS

La situation budgétaire est en amélioration puisque le budget rectificatif s'établit à -803 k€ versus -865 k€ pour le budget initial.

Les épreuves officielles accusent un écart défavorable de 71 k€ (Coupe de France BMX, -39 k€ et Challenge BMX, -23 k€).

S'agissant de la masse salariale et des Jeux olympiques et paralympiques 2024, il est précisé que le budget rectificatif intègre la partie relative au volet ressources/masse salariale en affichant le produit facturé sur l'exercice 2023 (151 k€) et une augmentation en charges de la masse salariale (+130 k€). Cette hausse est notamment corrélée aux recrutements à effectuer suite à l'obtention de contrat prestation avec le COJO.

Autres activités

Le budget rectificatif s'établit à 199 k€ versus 50 k€ pour le budget initial. À noter l'écart favorable de 204 k€ concernant les stocks. Ce rééquilibrage s'explique par le fait que l'intégralité des variations et de la dépréciation avaient été budgétées sur cette ligne alors qu'en réel une partie significative passe à la DTN.

L'objectif du sponsoring a été revu à la baisse : de 50 k€ à 120 k€.

Pour ce qui concerne la boutique, aucun produit n'avait été budgété. Or, il s'avère qu'elle a engrangé 12 k€ à fin mars et que 7,5 k€ de licensing sont également attendus.

S'agissant plus précisément de la masse salariale, elle s'élève à 4 500 632 euros dans le budget rectificatif. Pour rappel, elle représentait 3 549 244 euros en 2021, soit une augmentation de près d'un million d'euros. Il convient toutefois de rappeler que cette progression présente des compensations dans la mesure où la masse salariale génère des produits liés à l'activité fédérale. En outre, des subventions de l'ANS y sont associées.

Il est évident que la FFC dispose d'une belle équipe au service de ses projets.

Les investissements ont été ramenés à trois millions d'euros, notamment en raison du retrait de l'enveloppe de travaux prévue pour les locaux de Trappes du budget rectificatif, car ces travaux ne seront vraisemblablement pas engagés à fin 2023. Ladite enveloppe sera reportée sur les années 2024 et 2025.

À la suite de la fin du contrat avec Doublet et au choix d'un nouveau fournisseur (BR Units), des adaptations ont été effectuées au niveau de la DERS avec l'achat de

rangements au sein de BR Units et avec la décision d'acquérir des potences, des totems et des pieux, qui seront stockés chez BR Units. Ces achats se révéleront rapidement plus rentables que la location.

L'ensemble de ce budget rectificatif a été approuvé à l'unanimité par la Commission des finances présidée par Didier MARCHAND.

Le Président met aux voix la validation du budget rectificatif détaillé par le Trésorier général.

Le budget rectificatif est approuvé à l'unanimité des votants.

Le Président constate que l'équilibre du budget rectificatif s'inscrit dans la continuité de la promesse faite lors de la présentation du budget initial faite lors de l'Assemblée générale. Bien que cette année soit pour le moins complexe (absence de grands événements, préparation pour les Jeux olympiques de Paris), le budget fédéral ne subit aucun dérapage.

Il adresse ses remerciements à tous les contributeurs des budgets pour le soin apporté à la gestion quotidienne de leur service, à Christophe XHONNEUX et à Gilles DA COSTA pour la qualité de leur travail.

Gilles DA COSTA fait valoir la qualité des échanges avec les directions qui ont précédé la préparation de ce budget rectificatif. Il rappelle par ailleurs que l'objectif est de viser l'équilibre budgétaire afin de bâtir la stabilité financière de la Fédération.

Il poursuit avec le rapprochement budgétaire réalisé au 30 avril 2023, et rappelle que l'exécution du budget fédéral est mensuelle, tant en produits qu'en charges.

Le résultat réalisé à fin avril est de 779 k€ au 30 avril 2023, et est par conséquent supérieur de 122 k€ au résultat initialement prévu. Bien qu'il s'agisse d'une situation de passage, elle témoigne d'une tenue satisfaisante du budget.

S'agissant de l'affaire King, les risques anciens pourraient trouver une issue favorable, mais le dossier ne sera pas pour autant clôturé du fait de perspectives d'imputabilité à la Fédération liées à la santé de la victime. Un point de situation sera réalisé lors du Conseil Fédéral qui se tiendra les 16 et 17 juin 2023.

La tarification de la prochaine saison sera soumise à la Commission des finances, en amont du Bureau Exécutif du mois de juillet.

De manière générale, la situation des Comités Régionaux est satisfaisante, hormis pour les Comités Régionaux de la Guyane et des Hauts-de-France.

VII. POINT PARIS 2024

Ce point sera traité lors du Bureau Exécutif du 6 juillet 2023.

VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD annonce que la collaboratrice recrutée pour remplacer Léon MAGNE au service Marketing a rejoint l'équipe.

S'agissant des partenariats, l'agence Ysern travaille à la recherche d'un nouveau partenaire en remplacement d'AG2R. Plusieurs pistes sont à l'étude. Quant aux contrats avec le CIC et ALÉ, les échanges se poursuivent dans le cadre de leur renouvellement pour 2024.

Ludivine DESMONTS-MORNET déclare que la FFC a produit en collaboration avec le Team ELLES Pays de la Loire une vidéo en faveur sur la lutte contre les violences et les discriminations qui a été largement diffusée sur l'ensemble des supports fédéraux.

Un an après son lancement, la plateforme Vélo+TV totalise 110 Lives et 142 vidéos mis en ligne, la création de 13 000 comptes et un cumul de 320 000 vues.

Le nouveau maillot de l'Équipe de France sera porté pour la première fois durant les Championnats du monde de Glasgow où l'ensemble de l'Équipe de France le portera. Pour rappel, le CIC a financé une page de publicité dans le journal L'Équipe pour accompagner le lancement de ce nouveau maillot.

En parallèle, la FFC a lancé en mai sa marque PELOTON, gamme de produits techniques et lifestyle de haute qualité, sera en vente dans la boutique fédérale lors des Championnats de France sur Route qui se dérouleront à Cassel.

Le nouveau site Internet de l'INF sera lancé ce jour sur la base de la plateforme technique qui accueillera ensuite le site Internet de la FFC. Par ailleurs, le service Marketing et Communication demeure dans l'attente de recevoir de la part des services fédéraux les contenus qui ont été listés pour figurer sur le nouveau site Internet.

Le premier projet de France Vélo Événements se tiendra les 20, 21 et 22 octobre 2023 sur le territoire du Grand Châtellerault. Il s'agit du Gravel Fever. Cet événement à destination du grand public comme des passionnés proposera six formats de parcours (deux longues distances, une compétition, deux randonnées avec segments chronométrés et une randonnée), des moments de convivialité autour de la découverte du patrimoine, ainsi que des moments festifs pour réunir toute la communauté du Gravel. Sylvain CHABANNEL, natif de la région, sera l'ambassadeur de ce rendez-vous.

Le Président adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales ayant contribué à la création de cet événement.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2023, 2024, 2025 et 2026 les épreuves suivantes :

2023

VTT

Championnat de France Pump Track

- Saint-Galmier, du 6 au 8 octobre 2023.

Piste

Championnat de France Demi-Fond

- Lyon, les 8 et 9 septembre 2023.

Cyclo-cross

Interrégion Cyclo-cross Nord-Est

- Avallon, le 1^{er} octobre 2023.

Championnat de France Cyclo-cross Masters 2023

- Coulounieix-Chamiers, le 17 décembre 2023.

2024

BMX Racing

Challenge France Nord-Est

- Quévert, date à définir.

TFBMX

- Chartres, date à définir.

Cyclo-cross

Coupe de France Cyclo-cross 2024-2025

- Pierric, novembre 2024.
- La Ferté-Bernard, décembre 2024.

Piste

Championnats de France Élite

- Saint-Quentin-en-Yvelines, du 4 au 7 janvier 2024.

2025

Cyclo-cross

Championnats de France Élite 2025

- Pontchâteau, janvier 2025.

Route

Championnats de France

- Les Herbiers, juin 2025.

2026

Route

- Championnats de France Avenir, Chantonay, août 2026.

Les attributions 2023, 2024, 2025 et 2026 sont approuvées à l'unanimité des votants.

X. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 00.

La prochaine réunion est prévue le 6 juillet 2023.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY